

Mail reçu de Monsieur [Daniel BOCK](#)

Objet : PLU de GOURBIT / Enquête publique

Les propositions, avancées dans le schéma PLUI tel qu'il nous est présenté, sont incohérentes et en contradiction avec le projet.

Pour preuve, la mise en place des voiries et leurs nécessités. Pour rendre crédible la création de la « voie à l'est du Pla » il faudrait placer des terrains privés constructibles en réserve foncière pour que cet axe ait un débouché et son tracé, condamnerait des terres agricoles utilisées.

La construction du bassin incendie se ferait sur des parcelles agricoles utilisées, qu'il faudrait également placer en réserves foncières. Car le tracé de la voie d'accès à ce bassin, va de facto empiéter et traverser des parcelles de terres agricoles. En outre, la conception du bassin sur des pentes de 8 à 12% générerait d'énormes travaux. Quid du reste des parcelles classées A « terres agricoles » traversées par la nouvelle voirie? Personne ne semble avoir pris en compte les directives de l'A.R.S., sur les eaux stagnantes en périphérie de lieux d'habitations. La réserve d'eau ainsi ainsi créée serait dévolue à un usage professionnel, soumise à des mesures de sécurité drastiques, non compatibles avec l'aménagement d'une « base de loisir ». Et surtout, pour quelle utilité?

Pourquoi n'apparaît-il pas dans le dossier, un plan cadastré global du projet définitif? En outre Il n'est aucunement fait mention de son coût financier, de son financement, ni d'étude d'impact notamment auprès de tous les propriétaires de terrains, concernés par la mise en oeuvre du PLUI.

Car dans le cadre « d'un développement urbain futur » Il serait avant tout opportun de pérenniser l'existant, depuis trop longtemps délaissé, avant de planifier un futur qui ne reposerait que sur des bases inexistantes.